



**MAIRIE DE LA RONDE**

**17170**

Téléphone : 05.46.27.80.64

Mail : [mairie@laronde17.fr](mailto:mairie@laronde17.fr)

## Compte administratif 2021

### Note de présentation brève et synthétique

#### **Sommaire :**

- I.** Cadre général du compte administratif.
- II.** Eléments de contexte et priorités du budget.
- III.** La section d'investissement.
- IV.** La section de fonctionnement.

## **I. Le cadre général du compte administratif.**

L'article L.2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune de La Ronde ; elle est disponible sur le site internet de la commune.

Le compte administratif de la commune retrace l'ensemble des dépenses et des recettes réalisées par la commune entre le 1er janvier 2021 et le 31 décembre 2021. Il est en concordance avec le Compte de Gestion établi par la Trésorerie de Courçon.

Le compte administratif 2021 a été approuvé le 12 avril 2022 par le conseil municipal.

Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat de la Mairie aux heures d'ouverture au public.

## **II. Eléments de contexte et priorités du budget.**

Le budget primitif 2021 de la commune de La Ronde a été voté par le conseil municipal le 06 avril 2021. Il se caractérise par :

⌘ Une maîtrise des dépenses de fonctionnement avec :

- Le maintien de la masse salariale
- Une limitation de l'évolution des dépenses de gestion des services
- Une stabilité globale des subventions aux associations

⌘ Des recettes de gestion des services marquée par :

- Le maintien des taux de fiscalité communale

⌘ Un programme d'investissement d'un très bon niveau permettant le lancement de nouveaux projets.

La baisse de la dotation globale de fonctionnement rend l'équilibre budgétaire des communes de plus en plus tendu. Cette réduction de recettes pour La Ronde survient à un moment où la commune doit augmenter son effort d'investissement à un niveau permettant d'engager de nouveaux programmes de travaux.

Le budget 2021 a été élaboré pendant sans aucune hausse des taux de fiscalité communale.

Les sections de fonctionnement et d'investissement structurent le budget de notre collectivité. D'un côté, la gestion des affaires courantes (section de fonctionnement) ; de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir.

## **III. La section de fonctionnement**

a) Généralités :

Le budget de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien.

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

Pour notre commune :

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des impôts locaux, aux dotations versées par l'État, à diverses subventions ainsi qu'aux revenus des immeubles communaux (loyers, location salle, fermages).

Les recettes de fonctionnement 2021 représentent **940 403,64 Euros**.

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les salaires du personnel municipal, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de service, les subventions versées aux associations et au CCAS pour son fonctionnement, et les intérêts des emprunts à payer.

Les salaires et charges du personnel représentent **30,91 %** des dépenses réelles de fonctionnement de la commune.

Les effectifs de fonctionnement 2021 ont été maintenus à 4 agents titulaires et **1 agent stagiaire**.

Les dépenses de fonctionnement 2021 représentent **615 268,56 Euros**.

**La participation au SIVOS St Cyr/La Ronde ( 194 343,01 €) représente 31,59 % des dépenses de fonctionnement.**

Au final, l'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement, c'est à dire la capacité de la commune à financer elle-même ; ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau.

b) Les principales dépenses et recettes de la section de fonctionnement.

Dépenses	Montant	recettes	Montant
Dépenses courantes	110 903,69	Excédent brut reporté	183 854.14
Dépenses de personnel	190 208,73	Recettes des services	13 985,16
Autres dépenses de gestion courante	28 832,75	Impôts et taxes	421 359,00
Dépenses financières	26 942,50	Dotations et participations	277 606,07
Dépenses exceptionnelles		Autres recettes de gestion courante	41 053,69
Autres dépenses	258 380,89	Recettes exceptionnelles	458.84
Dépenses imprévues		Recettes financières	
Total dépenses réelles	615 268,56	Autres recettes	
Charges (écritures d'ordre entre sections)		Total recettes réelles	938 316,90
Virement à la section d'investissement		Produits (écritures d'ordre entre sections)	2086.74
<b>Total général</b>	<b>615 268,56</b>	<b>Total général</b>	<b>940 403,64</b>

La section de fonctionnement présente un solde créditeur de **325 135,08 €**.

c) La fiscalité.

Les taux des impôts locaux pour 2021 sont les suivants :

- Taxe foncière sur le bâti : 20.15 %
- Taxe foncière sur le non bâti : 49.70 %

Le produit de la fiscalité locale s'élève à **421 359 Euros**.

d) Les dotations de l'État.

Les dotations de l'État s'élèvent à **204 850 Euros**.

## **V. La section d'investissement.**

### **a) Généralités**

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel.

Le budget d'investissement de la commune regroupe :

- En dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.
- En recettes : deux types de recettes coexistent : les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (taxe d'aménagement) et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus.

A cela s'ajoute l'autofinancement que la commune dégage de sa section de fonctionnement au fil des exercices.

Le résultat d'investissement pour l'année 2021 est donc de 59 570,74 € (solde débiteur).

Le budget d'investissement se poursuit sur 2022 avec des restes à réaliser (RA dépenses 362 517,00 € - RA recettes 177 313,00 €).

b) Vue d'ensemble de la section d'investissement.

dépenses	Montant	Recettes	Montant
Solde d'investissement reporté	55 086,68	Résultat fonctionnement 2020 Solde investissement Virement de la section de fonctionnement	123 633,68
Remboursement d'emprunts	58 723,74	FCTVA	15 489,90
Travaux de bâtiments -Boulangerie-services -Logement bar -Logement place J.Guilloux -Salle des fêtes	252 765,56 15 750,94 9 661,09	Prêt attente subvention et FCTVA	100 009,88
Travaux de voirie Voirie 2021 Régularisation écritures Aménagement du centre-bourg	4 296,60 8 592,00	Cessions d'immobilisations Régularisation écritures Amortissements	8 592,00
Autres travaux -Citystade -Eclairage public -schéma eaux pluviales	81 594,00	Taxe aménagement	13 345,24
Autres dépenses Achat d'un ordinateur	1 569,16	Subventions Cautionnement	159 656,33
Charges (écritures d'ordre entre sections)	2 086,74	Emprunt	
Dépenses imprévues		Produits (écritures d'ordre entre section)	9828.74
Total général	490 126,51	Total général	430 555.77

Le bilan de l'année 2021 est excédentaire de 265 564,34 €  
(résultat négatif d'investissement 59 570,74 € + résultat positif de fonctionnement  
325 135,08 €).

c) État de la dette.

Au 31 décembre 2021, l'encours de la dette du budget principal est de : 640 828,17 €.

En 2021, notre annuité est de 75 297,50 Euros dont 58 723,74 Euros de remboursement de capital et 16 573,76 Euros de charges d'intérêts.

La structure de la dette ne représente pas de danger : 100 % des emprunts sont à taux fixe simple avec un indice en euros.

Fait à La Ronde, le 15 avril 2022.

Le Maire,

Jean-Pierre SERVANT.



#### ANNEXE

*Code général des collectivités territoriales - extrait de l'article L2313-1*

*Les budgets de la commune restent déposés à la mairie et, le cas échéant, à la mairie annexe où ils sont mis sur place à la disposition du public dans les quinze jours qui suivent leur adoption ou éventuellement leur notification après règlement par le représentant de l'État dans le département.*

*Le public est avisé de la mise à disposition de ces documents par tout moyen de publicité au choix du maire.*

*Pour l'ensemble des communes, les documents budgétaires sont assortis d'états portant sur la situation patrimoniale et financière de la collectivité ainsi que sur les différents engagements. Une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.*

*La présentation prévue au précédent alinéa ainsi que le rapport adressé au conseil municipal à l'occasion du débat sur les orientations budgétaires de l'exercice prévu à l'article L2312-1, la note explicative de synthèse annexée au budget primitif et celle annexée au compte administratif, conformément à l'article L2121-12, sont mis en ligne sur le site de la commune, lorsqu'il existe, après l'adoption par le conseil municipal des délibérations auxquelles ils se rapportent et dans des conditions prévues par décret en Conseil d'État.*

*Un décret en Conseil d'État fixe les conditions d'application du présent article.*